



REGLEMENT PARTICULIER

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

INFORMATIONS

Asa organisatrice :	Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 Heures du Mans avec les moyens de l'Automobile Club de l'Ouest
Nom de l'épreuve :	COUPE DE France - INTER ECURIES
Circuit :	Circuit Bugatti Le Mans
Date :	6-7 & 8 Novembre 2026
Niveau (Régional, National, Inter.) :	Régional
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	LECHENE Sandra
Téléphone	02 43 40 21 19
Mail:	s.lechene@lemans.org
Organisateur technique	
Nom :	Automobile club de l'Ouest
Adresse :	Circuit des 24 Heures – 72019 LE MANS Cedex 2
Téléphone :	02.43.40.24.24
Mail :	s.lechene@lemans.org

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Cette liste est obligatoire et non limitative.

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

Mme Christelle CLIPET licence n° 243833 / 1201

Membres :

M Pascal SIMON **(TBC)** licence n° 250526 / 1201

M Jean-Michel CABIN licence n° 179738 / 1201

Directeur de l'épreuve :

M Pascal BOUTTIER licence n°191335 / 1201

Directeurs de Course Adjoints :

M Bertrand CHATAGNIER licence n°112613 / 0417

M Christophe GUIDET licence n°37329 / 0417

Directeurs de Course Stagiaire – Starter :

M Franck CLIPET licence n° 307572 / 1201

Commissaires Techniques FFSA :

M Jean-Raphael BUREAU licence n° 15302 / 0914

Médecin Chef :

M Fabien ROCATCHER licence n° 316170 / 1201

Chargé des Moyens de Sécurité Piste :

M Stéphane DONNET licence n° 2548 / 1201

Chronométrage :

Responsable : M Mickael LARET licence n° 125482 / 0907

Administration ACO

Président de l'ASA ACO 24 Heures du Mans

Pierre FILLON

Directeur Général

Nicolas LE MAN

Directeur Commerciale, TV et Expérience Clients

Stéphane ANDRIOLO

Directeur des Opérations

Vincent BEAUMESNIL

Directeur Culture & Héritage

Fabrice BOURRIGAUD

Directeur Club

Sébastien PASSEDOUET

Directrice des Ressources Humaines

Aline LEPESANT

Directeur Administratif, Financier & Juridique

Pierre LUCAS

Directrice Communication

Anne-Laure VIGNERON

Direction Compétition

Thierry BOUVET

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

Après l'obtention permis d'organisation de la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu, sans l'accord de la FFSA.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives :

COUPE DE France / INTER-ECURIES :

Date : Vendredi 6 Novembre 2026, 10H00 à 12H00 et 13H30 à 16H00,
Lieu : TBC

HTCC : Date : Vendredi 6 Novembre 2026, 10H00 à 12H00 et 13H30 à 16H00,
Lieu : TBC

TWIN CUP : Date : Vendredi 6 Novembre 2026, 10H00 à 12H00 et 13H30 à 16H00,
Lieu : TBC

Présentation obligatoire de la licence (les licences karting – route - terre – régularité - entraînement – historique - slalom ne sont pas acceptées pour cette épreuve. Merci de bien vouloir vérifier que votre licence est valide.)

Les Titres de Participation Régional Circuit ne seront plus délivrés sur place.
Voir conditions de délivrance en annexe du présent règlement.

Vérifications techniques :

COUPE DE France / INTER-ECURIES :

Date : Vendredi 6 Novembre 2026, 10H00 à 12H00 et 13H30 à 16H15,
Lieu : au Garage Scrutineering sous le Welcome

HTCC :

Date : Vendredi 6 Novembre 2026, 10H00 à 12H00 et 13H30 à 16H15,
Lieu : TBC

TWIN CUP : Date : Vendredi 6 Novembre 2026, 10H00 à 12H00 et 13H30 à 16H00,
Lieu : TBC

Le marquage des pneus est obligatoire pour les concurrents de la Coupe de France des circuits.

- BRIEFING : salle 305A (3^e étage du bâtiment au-dessus des stands)

COUPE DE France / INTER-ECURIES :

Date/Heure : vendredi 6 novembre – 16H30 - Monoplaces
vendredi 6 novembre – 17H30 Berlins – Groupe A - N & GT
vendredi 6 novembre – 18 H 30 Sport Prototypes & Sports Cars- Groupe A et B

HTCC :

Date/Heure : vendredi 6 novembre – 17H00

TWIN CUP :

Date/Heure : vendredi 6 novembre – 19H00

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

COUPE DE France / INTER-ECURIES :

Les engagements seront reçus jusqu'au **vendredi 30 octobre 2026 minuit**, à l'adresse suivante :

ASA ACO 24 HEURES DU MANS

Circuit des 24 HEURES DU MANS - Direction Sports - CS 21928 - 72019 LE MANS CEDEX 2

☎ : 02.43.40.24.24 - E-mail : s.lechene@lemans.org

- 1. Engagement gratuit pour les pilotes licenciés d'une ASA affiliée à l'ACO et également Membres ACO.** Merci de joindre impérativement une copie de la carte de Membre ACO au bulletin d'engagement.
- 2. Montant des frais de participation pour les licenciés autre que ASA ACO :**
Coupe de France & HTCC : 370€ ou 240 € par pilote en cas de double monte (chèque à libeller au nom de la SSP ACO)
Non accompagnée du règlement, la demande ne sera pas prise en considération.

Dans le cas où le nombre d'engagés est supérieur à la capacité du circuit dans le groupe concerné, l'article 7.3.4 « Cas des suppléants », de la réglementation générale des circuits s'applique pour le groupe concerné.

Equipe :

Une épreuve de Coupe de France se déroule avec un ou deux pilotes. Chaque voiture ne pourra avoir un seul pilote à bord et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Dans le cas de deux pilotes, ils seront référencés Pilote 1 et Pilote 2.

HTCC :

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

HTCC
1806 route de Saint Marcel
30630 VERFEUIL

TWIN CUP :

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

TWIN CUP
14 rue des Mineurs
30410 MOLIERE SUR SEZE

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

BERLINES & GT – SPORT PROTOYPES & SPORTS CARS – MONOPLACES – TWIN CUP – HTCC

4.2.4.2. TRANSPONDEURS

Chaque voiture sera équipée d'un transpondeur.
Cette fourniture sera à retirer au 2^{ème} étage du Module Sportif.

Montant de la location avec supports : 50 € le week-end

Montant de la caution : 200 € (chèques ou espèces à déposer lors de la mise à disposition du transpondeur).

Restitution des transpondeurs : Jusqu'à 1 heure après l'arrivée de la dernière course ou en cas d'abandon, (2^e étage du Module Sportif, porte 215).

4.3. NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués de la façon suivante :

- 1 à 199..... Berlines et GT
- 1 à 199..... Sport prototype & Sports Cars
- 1 à 199..... Monoplaces

Pour la Coupe de France, les numéros de course sont fournis par la FFSA (Commissaire Technique)

Ils seront placés conformément à l'article 4.3 du Règlement Standard des Circuits.

Un numéro de course devra être placé sur le pare-brise, côté opposé au conducteur. Il sera de couleur blanche d'une hauteur minimum de 20 cm et l'épaisseur du trait sera de 5 cm minimum.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (par catégorie) : Néant

Publicité facultative (par catégorie) : Néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit Bugatti bénéficie d'une licence de parcours n°2 – Degré 2 valable jusqu'au 31.05.2028

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 4,185 km

Pôle : à gauche

Nombre de véhicules admis :

	Essais	Course
Berlines	56	47
Sport Prototypes & Sports Cars jusqu'à 2 litres	46	38
Monoplaces – de 2 litres	46	38
GT	56	47
HTCC	56	47
TWIN CUP	56	47

Grille de départ INTER ECURIES :

Monoplaces :	1-1 décalé, pôle à gauche – Départ arrêté
Autres groupes :	2-2, pôle à gauche – Départ lancé

Grille de départ HTCC : Arrêté
Grille de départ TWIN CUP : Lancé

Le panneau officiel d'affichage est situé en pré-grille au pied du Module Sportif

Parc Fermé : P5C et P5B (arrière box 55 à 60)

L'installation sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisateur.

Il est strictement interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tels que piquets, pointes, etc.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des Courses.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT COUPE DE FRANCE

Attribution des points : Cf. Article 9.1p du Règlement Coupe de France 2026

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme aux cahiers des charges de chaque catégorie

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 18

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs poudre 6 kg, 2 extincteurs eau + additif 6 kg, 1 extincteur CO2

Nombre de commissaires de piste, lors de chaque manche : 6 minimum par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1 Type C

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☐ oui ☒ non mais 1 VRI
(Véhicule Rapide d'Intervention)

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☒ oui ☐ non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques.